

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

---

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 52

En exercice : 52

Présents : 45



---

N°050

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 AVRIL 2026**

**L'AN deux mille vingt-six, le 09 avril**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni Salle du Conseil municipal à sous la présidence de Monsieur Sofienne KARROUMI, Maire.

Etaient présents : KARROUMI Sofienne, DJEBBARI Nabila, LESCAUT Guillaume, COULIBALY Dialla, SERISIER Wilfried, DOGHMANE Amel, GUERRIEN Marc, FAYE Carolina, SISSOKO Sadio Edouard, LO TUTALA Aline, VIGOT Thomas, QUETIER Julie, LAHJIBI Mohamed, PEDE Vérane, CAMARA Demba, BELAIR Katalyne, PINAUD Yoan, FERREZ - LE GUET Léa, FAZAZI Zeid, Adjoints au Maire

VALLY Sophie, COHEN-HADRIA Yonel, NARASSIGUIN Corinne, LACHAUD Bastien, NCIRI Leïla, LEFEBURE Pierre, HUREL Marguerite, MALEME Lway-Dario, MERAZGA Sonia, MOUANGUE Véronique, NAULEAU Pierre-Yves, PLEE Eric, BLIOT Cassandra, PRESSET Louis, KONTE Djeneba, MESNARD Maximilien, GOLON Lucas, DICKA Carole, LAFARGE Astrid, SACK Pierre, HADJI-GAVRIL Michel, OZHAN Mizgin, GODIN Guillaume, BOUZIDI Zakia, BENDAHMANE Ayoub, CAZALOT-DUQUESNE Laura, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Aïcha NIAKATE

Madame Yanna ANTIGNY-FERNANDES

Madame Severine ALEHAUSE

Monsieur Amadou DIAW

Monsieur Ulysse KUMMER

Madame Karine FRANCLLET

Madame Ling LENZI

Monsieur Sadio Edouard SISSOKO

Monsieur Lucas GOLON

Madame Dialla COULIBALY

Madame Carolina FAYE

Monsieur Guillaume LESCAUT

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Monsieur Pierre SACK

---

Secrétaire de séance : Guillaume LESCAUT

---

**OBJET : Désignation des représentants au sein des conseils de quartiers**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Sofienne KARROUMI,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2121-33 et L.2143-1 ;

Vu la délibération n°95 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 portant approbation du périmètre des quartiers, de la création des conseils de quartiers et abrogation de la délibération n°330 du 18 décembre 2003 ;

Vu la délibération n°98 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 portant désignation des représentants au sein des conseils de quartiers ;

Vu la délibération n°59 du Conseil municipal du 25 mai 2023 portant approbation de la mise à jour de la composition du conseil de quartier Montfort – Robespierre - Cochenec – Péri ;

Vu la délibération n°199 du Conseil municipal du 12 décembre 2024, portant constitution des Conseils de quartiers et remplacement de certains représentants de la Ville au sein de ces conseils ;

Considérant qu'il existe huit quartiers sur le territoire communal ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux conseillers municipaux qui deviendront les conseillers de quartiers ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la Ville qui siégeront au sein de ces conseils de quartiers ;

Adoption à l'unanimité par 51 pour , 1 ne prend pas part au vote ( Zakia BOUZIDI)

**DELIBERE :**

**ABROGE** les délibérations n°98 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 et n°59 du Conseil municipal du 25 mai 2023.

**MODIFIE** la délibération n°199 du Conseil municipal du 12 décembre 2024.

**DESIGNE** les membres du Conseil municipal en tant que représentants de la municipalité pour chacun des huit conseils de quartier comme suit :

Quartiers	1 <sup>er</sup> élu	2 <sup>nd</sup> élu
Le Montfort : Robespierre – Cochenec – Gabriel Péri	Dialla COULIBALY	Sonia MERAZGA
Maladrerie – Emile Dubois	Guillaume LESCAUT	Djieneba KONTE
Vallès – La Frette	Sofiane OURABAH	Demba CAMARA
Paul Bert	Yonel COHEN-HADRIA	Wilfried SERISIER
Quatre Chemins – Villette	Louis PRESSET	Vérane PEDE
Sadi Carnot – Firmin Gémier	Katalyne BELAIR	Amel DOGHMANE
Centre-ville – Victor Hugo	Pierre LEFEBURE	Nabila DJEBBARI
Landy – Plaine – Marcreux - Pressensé	Marc GUERRIEN	Aïcha NIAKATE

**DIT** que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

**Reçue en préfecture le : 17/04/26**  
**Accusé en préfecture :**  
**93-219300019-20260409-lmc140569-DE-1-1**  
**Publiée le : 20/04/26**  
**Certifiée exécutoire : 17/04/26**

Le Maire,  
Sofienne KARROUMI

